



Gratification de l'employeur et médaille du travail

Par mam92, le **02/05/2016** à **09:32**

Bonjour,

J'ai quitté l'entreprise pour départ à la retraite le 1er avril 2016. Quelques temps avant, j'ai demandé ma médaille du travail et mon employeur doit me verser une gratification. Quand j'aurai reçu l'attribution ma question est : mon employeur est-il tenu de me verser la prime même si je ne suis plus dans la société du fait de ma retraite ?

Merci pour les réponses apportées.

cordialement.